



Rapatriement de jihadistes : le « cas par cas » de Macron à l'épreuve

Annoncée en novembre par Emmanuel Macron, la politique de rapatriement « *au cas par cas* » des Français de la nébuleuse jihadiste capturés en Syrie et en Irak, notamment les femmes et enfants, est mise à l'épreuve par des demandes de retour relayées par les avocats et familles.

Être jugées voire condamnées pour avoir rejoint le groupe État islamique (EI), mais en France, avec leurs enfants près d'eux: c'est ce qu'au moins deux Françaises actuellement détenues en Syrie demandent au gouvernement.

Émilie König, 33 ans, une propagandiste et recruteuse notoire de l'EI, a fait savoir mercredi par son avocat, **M^e Bruno Vinay**, qu'elle se tenait « *à la disposition de la justice française* », qui la réclame depuis 2015. Arrêtée début décembre, elle est détenue dans un camp tenu par les forces kurdes en Syrie avec son garçon de 4 ans et ses jumelles d'un an. L'une des Françaises détenues avec elle a de son côté demandé à **Emmanuel Macron** à être transférée en France avec ses deux enfants pour « *répondre de ses actes* », selon son avocate, **M^e Marie Dosé**.

Le gouvernement a indiqué étudier ces messages. « *Nous voulons être sûrs qu'ils proviennent bien des personnes qui disent les avoir envoyés* », a déclaré jeudi la ministre de la Justice **Nicole Belloubet**.

D'après une source proche du dossier en France, une trentaine de jihadistes français adultes, hommes et femmes, accompagnés de plusieurs dizaines d'enfants, ont été arrêtés en Syrie et Irak, dont la grande majorité par les forces kurdes en Syrie.

Parmi eux on trouve des figures connues de la mouvance jihadiste française, comme Thomas Barnouin, 36 ans, vétéran de la nébuleuse jihadiste du Sud-Ouest de la France dans laquelle ont gravité outre Mohamed Merah, les frères Clain, ou comme Émilie König. Depuis les attentats de 2015, en partie perpétrés par des jihadistes français de retour de Syrie, les « *revenants* » du jihad sont la hantise des autorités françaises.

« Décisions à prendre »

Le gouvernement a jusqu'ici estimé que ceux faits prisonniers en Irak devaient être jugés dans ce pays, où ils encourent la peine de mort. Il reste plus flou et au conditionnel sur la Syrie, où les Kurdes contrôlent une partie du nord et du nord-est qu'ils ont repris à l'EI avec l'aide des Occidentaux, mais n'ont pas d'État reconnu. Si « *dans le Kurdistan syrien (...) il y a des institutions judiciaires qui sont en capacité d'assurer un procès équitable (...), elles seront jugées là-bas* », a déclaré jeudi son porte-parole, **Benjamin Griveaux**, sur BFMTV.

Khaled Issa, représentant de la fédération kurde syrienne (Rojava) à Paris, a de son côté déclaré à l'AFP que les Kurdes syriens étaient prêts à « *s'arranger* » avec Paris sur le sort de ces prisonniers. L'une des solutions pourrait être de les transférer à la France, comme le Rojava l'a fait il y a quelques mois avec la Tchétchénie, a-t-il souligné, sans écarter non plus la possibilité de procès en territoire kurde syrien. « *Les forces kurdes (...) se retournent vers la France. Nous aurons donc un certain nombre de décisions à prendre en particulier pour les enfants* », avait noté mardi le ministre Gérard Collomb sur Europe 1.

Le cas des femmes et de leurs enfants est le plus épineux et M. Macron a assuré en novembre que leur sort serait examiné au « *cas par cas* », une ligne dénoncée par les avocats et familles des femmes concernées. « *C'est la rupture totale de l'égalité devant la loi. C'est le fait du prince, on est en dehors de tout cadre légal* », dénonce ainsi M^e Dosé. Pour **M^e Dosé et M^e Vinay**, la France n'a de plus d'autre choix que de juger leurs clientes faute « *d'autorités identifiées* » pour le faire en Syrie.

Mais des voix s'y opposent. « *Aucun risque ne doit être pris avec la sécurité des Français* », et les femmes jihadistes françaises doivent être « *jugées là où elles se trouvent* », a ainsi souligné **Lydia Guirous**, porte-parole des Républicains (LR).

Selon les autorités françaises, environ 1.700 Français sont partis rejoindre les zones jihadistes irako-syriennes à partir de 2014. Jusqu'à 450 seraient morts, et 302 sont revenus en France. Les « *revenants* » adultes y font systématiquement l'objet d'une procédure judiciaire, et les enfants au minimum d'un suivi judiciaire ou éducatif. ♦